
Adresse du département de l'Yonne, qui présente un projet de loi pour suppléer aux huissiers porteurs de contraintes ou garnisons établies pour hâter la rentrée des contributions dont ils demandent la suppression, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de l'Yonne, qui présente un projet de loi pour suppléer aux huissiers porteurs de contraintes ou garnisons établies pour hâter la rentrée des contributions dont ils demandent la suppression, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 192;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13754_t1_0192_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

27

Les administrateurs du département de l'Yonne adressent à la Convention un projet de loi; pour suppléer aux huissiers porteurs de contraintes, ou garnisons établies pour hâter la rentrée des contributions, dont ils demandent la suppression.

Renvoi aux comités des finances et de législation (1).

28

La société populaire de Loury, département du Loiret, annonce à la Convention nationale qu'elle vient de lui faire envoi de 3 habits d'uniforme, 11 paires de guêtres, 6 paires de souliers, 5 chemises, 1 mouchoir de poche, 1 sabre et 1 giberne, provenant des dons faits pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Loury, 20 flor. II] (3).

« Représentans du peuple,

Nous ne venons pas vous rappeler la victoire que la raison a remportée sur le fanatisme au milieu de nous; les hochets superstitieux de notre commune ont depuis longtemps coulé dans les creusets nationaux pour y devenir d'un usage plus utile à la chose publique. L'airain, le cuivre et le fer de nos temples ne rendent plus de futiles sons; ils font sûrement aujourd'hui entendre celui de la foudre nationale dont le choc va réduire en poudre les trônes chancelans. Nous vous avons mis tout cela sous les yeux dans la dernière adresse que nous vous avons fait passer pour vous féliciter de l'énergie que vous avez déployée pour terrasser les derniers Encelades qui voulaient ébranler la montagne sainte.

Aujourd'hui nous vous faisons passer le résultat de quelques offrandes que notre société s'empresse de consacrer sur l'autel de la patrie pour ses défenseurs, savoir : 3 habits uniformes, 21 paires de guêtres, 6 paires de souliers, 5 chemises, 1 mouchoir de poche, 1 sabre et 1 giberne. C'est le denier de la veuve qui a sacrifié tous ses enfans à la défense de la république, une et indivisible ».

BADINIER (*présid.*), BRIDEL, DELABRAZE, BADI-NIER, LESAGE (*vice-présid.*), DELABRAZE.

29

Honoré Laplane, surnommé la Montagne, en vénération pour la sainte Montagne, ayant été confirmé dans sa place de juge dans l'épuration qui a été faite par les représentans du

(1) P.V., XXXVIII, 241.

(2) P.V., XXXVIII, 241. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(3) C 305, pl. 1136, p. 25.

peuple près l'armée d'Italie, se trouve très-honoré de pouvoir être utile à la patrie, et fait offre à la Convention nationale de ses honoraires pour les frais de la guerre, pendant tout le temps qu'il jouira de sa place.

L'ordre du jour (1).

30

L'agent national provisoire près le district de Savenay, département de la Loire-Inférieure, annonce à la Convention nationale que la société de Coueron-la-Montagne a remis au directoire 139 chemises, 4 culottes, 2 paires de guêtres, 3 paires de bas, 2 paires de souliers, 2 draps et du mauvais linge pour charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

31

[Montagne-Bon-Air, ce 11 prair. II]

A. Crassous, représentant du peuple dans les départemens de Seine-et-Oise et Paris, à la Convention nationale.

Je vous envoie, citoyens-collègues, 4 médailles d'argent, relatives à quelques époques de la vie de nos derniers tyrans; elles pèsent 1 marc 3 gros et demi: elles sont données par la citoyenne Pietre, femme Colin-Camey, de Versailles, qui les a trouvées dans la succession de sa mère, et en fait hommage à la patrie.

Je vous envoie aussi une croix d'or que la citoyenne Lecocq, de la commune de Septeuil, remit à la République, ne voulant pas de bijoux modelés sur le fanatisme, et un écu de 6 liv. à la face du tyran, remis par le citoyen Carré, de la même commune. Je vous prie de faire faire mention de ces dons, qui honorent les sentimens de ceux qui les font. S. et F. ».

Signé, A. Crassous.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

32

[Paris, ce 11 Prair. II.]

Les administrateurs à l'agence des biens nationaux et des émigrés du district réuni au département de Paris, au président de la Convention nationale.

Nous t'adressons, citoyen-président, une somme de 200 liv. montant de la contribution volontaire des employés des bureaux des biens nationaux du district réuni au département,

(1) P.V., XXXVIII, 241. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(2) P.V., XXXVIII, 241. Lettre du c^a LANDAIS annonçant les dons (C 305, pl. 1136, p. 23).

(3) P.V., XXXVIII, 242 et XXXIX, 116 (original: C 305, pl. 1136, p. 24) Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl^t); J. Lois, n^o 612.